

2DA SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 30 È 31 D'OTTOBRE DI U
2025

2ÈME SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 2025

2025/O2/070

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR DON-JOSEPH LUCCIONI
AU NOM DU GROUPE « FA POPULU INSEME »**

OBJET : Affaire de la croix de Quasquara : pour l'élaboration d'une doctrine originale en matière de laïcité apaisée

Merci pour votre question, une question qui est également une forme de projet et un appel à travailler ensemble. Je ne surprendrai personne en disant que je me reconnais tout à fait dans les termes de votre intervention et, disons-le clairement, oui, en ce qui me concerne, en ce qui nous concerne, nous sommes partisans d'une laïcité apaisée, bienveillante et adaptée à ce que nous sommes historiquement et culturellement en tant que peuple. Une conception ouverte de la laïcité, pour reprendre vos termes, qui se concilie de façon naturelle avec notre détermination à combattre, dans le respect et le droit fil de nos principes fondamentaux, les extrémismes, les logiques de surenchère, les volontés d'instrumentalisation, mais également et évidemment les fanatismes, les obscurantismes, les communautarismes et l'islamisme radical.

Cela étant posé, quels pourraient être les postulats et les socles à partir desquels nous pourrions effectivement essayer de forger une doctrine d'ensemble la plus largement partagée par celles et ceux qui vivent au quotidien leur foi ou qui choisissent de ne pas croire, dans une société qui a vocation à se construire autour des principes de solidarité et de fraternité.

D'abord, il faut le redire clairement : la Corse est historiquement chrétienne. La religion et la foi catholique ont façonné depuis les temps les plus anciens tous les moments clés de la vie communautaire de notre petit peuple.

Les fêtes, les deuils, les processions, le cycle des saisons lorsque nous étions encore une société agro-pastorale, le nom des lieux comme celui des gens, à tel point qu'aujourd'hui encore, et c'est surprenant pour l'observateur extérieur, sans que nul, au moins jusqu'à aujourd'hui, n'ait trouvé à y redire, nous pouvons de façon naturelle assister à la bénédiction d'un ouvrage public ou d'une

rencontre sportive ou encore faire le choix ensemble, Madame la Présidente, d'envoyer un bouquet de fleurs pour une occasion religieuse, qui n'est d'ailleurs pas un geste que nous faisons uniquement pour la tradition catholique, mais que, dans une logique de respect de toutes les religions, nous adaptons en fonction des cultes.

Alors, cela nous constitue, en tant que peuple, c'est un fait qui est à la fois cultuel, culturel, mais également politique et historique. Vous évoquiez le 300ème anniversaire de la naissance de Pasquale Paoli, la révolution de Corse au XVIIIe siècle a placé la jeune nation en lutte contre l'absolutisme du roi de France sous la protection de la Vierge Marie, laquelle a donné son nom, Dio Vi Salvi Regina, à notre hymne, un hymne qui est entonné à la fois à la fin des cérémonies religieuses et à l'occasion de réunions qui peuvent être politiques ou populaires.

Mais disons-le aussi et notamment à celles et ceux qui ont la volonté de réinterpréter l'histoire : Oui, Pasquale Paoli, comme toutes les femmes et tous les hommes de son temps, avait une relation très forte à la religion catholique qui accompagnait régulièrement la vie du jeune Etat corse, mais disons aussi, sans faire de réinterprétation a posteriori, que le choix a été très clairement de nourrir la révolution de Corse de l'esprit et des principes des Lumières, et notamment des principes gravés dans la première constitution écrite de tolérance religieuse, de séparation des pouvoirs et de droit au bonheur.

Et je remercie le professeur Graziani, que j'ai interrogé dans la perspective de votre réponse, de m'avoir notamment réappris, voire appris, deux éléments importants.

Le premier, la lettre bien connue de Pasquale Paoli à son ami anglais *Barnaby*, sur l'affaire dite « du juif de l'Île-Rousse ». Je cite la lettre : « *ce nouvel établissement, bien que composé pour la plus grande partie d'étrangers de différentes nations et religions, a obtenu de pouvoir envoyer son représentant à la consulta.*

On voulait exclure un juif du vote pour cette élection, mais celui-ci s'est fait entendre et a reçu un avis favorable. La liberté en Corse ne confesse pas et ne consulte pas l'Inquisition ». Fin de la citation de Pasquale Paoli.

Et un deuxième épisode, peut-être un peu moins connu, concerne le rapport de Paoli, à son retour en Corse, à la Constitution civile du clergé, qui constitue en quelque sorte le premier épisode d'une geste politique conduisant jusqu'à la loi de 1905.

Pasquale Paoli a adhéré totalement à ce principe de constitution civile du clergé, ce qui montre bien qu'y compris à l'époque, dans l'héritage politique et spirituel dont nous nous revendiquons, il y avait à la fois cet attachement culturel, voire cultuel, mais également la réaffirmation des principes de tolérance et de liberté religieuse, et à mon sens, cet esprit doit continuer de nous guider face à la situation d'aujourd'hui, en tenant compte bien sûr de ce qu'est le monde du XXIe siècle.

Et ce monde du XXIe siècle, c'est aussi une société corse qui a beaucoup changé, et pas toujours pour le meilleur. Je le disais l'autre jour devant le congrès de maires de Corse du Sud, nous sommes nombreux, quelle que soit notre opinion politique, et notamment nous qui sommes des responsables et des élus, à nous interroger sur ce que devient notre société.

Et à nous sentir quelquefois désarmés et impuissants face à certaines évolutions sociétales.

Donc c'est vrai, nous ne voulons pas d'une société où la loi de 1905 est instrumentalisée dans un sens ou dans un autre. Nous trouvons, et en tout cas c'est mon opinion, qu'il n'est pas anormal, y compris lorsque l'on est attaché aux principes de laïcité, que les vacances de Noël soient appelées « vacances de Noël », et que les vacances de la Toussaint soient appelées « vacances de la Toussaint ».

De la même façon, je considère également que personne ne peut imposer à un maire de mettre une crèche dans la mairie s'il le souhaite, mais personne ne doit faire un procès à un maire s'il en fait le choix.

Donc nous avons à penser des principes qui auraient vocation à s'appliquer de façon apaisée.

Le deuxième volet de cette réflexion, de la même façon que la Corse est historiquement une terre chrétienne et aussi une terre de liberté et de tolérance, c'est que la Corse est fille de Méditerranée.

Le pape François, dans son discours de Marseille le 23 septembre 2023, nous rappelait que la Méditerranée est à la fois le carrefour et le lieu géographique et symbolique de choix fondamentaux. Le choix entre, d'un côté, la culture de l'humanité, de la fraternité, ou de l'autre, celle de l'indifférence, de l'exclusion, de la haine, des fanatismes religieux, voire des logiques de guerre confessionnelle ou civilisationnelle. Disons-le clairement, pour ce qui nous concerne, nous nous situons irrévocablement dans le camp d'une Méditerranée et d'un monde qui soit ceux de la fraternité et de l'humanité.

Et c'est en cela, et je le dis aussi avec force, que je suis fier d'avoir décidé, avec d'autres, au nom des institutions de la Corse, d'avoir proposé d'accueillir les naufragés de l'Aquarius, au nom du devoir sacré d'humanité et de la tradition ancestrale d'hospitalité de l'île, d'avoir proposé de les accueillir parce qu'ils étaient des femmes et des hommes en détresse, et d'avoir proposé de les accueillir à un moment où les autorités étatiques françaises et européennes s'y refusaient. Alors, on voit que, oui, derrière l'affaire de la Croix de Quasquara, il y a bien des enjeux fondamentaux et sans doute des visions différentes, voire irréconciliables, des principes autour desquels doit se construire une société. Alors, et pour revenir au point de départ, quel pourrait être le principe autour duquel nous nous organiserions ? Soit que nous soyons croyants, soit que nous ne le soyons pas, et quel que soit le culte.

En tenant compte de ce que la Corse est historiquement chrétienne, mais qu'il y a également aujourd'hui dans cette île, dans ce pays, des gens qui sont juifs, des gens qui sont musulmans, des gens qui ne croient pas et qui doivent être respectés dans ce choix, et d'autres religions également.

Alors, c'est ce principe de laïcité bienveillante qui a été évoqué en premier, me semble-t-il, par notre évêque de Corse, le cardinal Bustillo.

Un concept de laïcité bienveillante qui fait écho à celui de piété et religiosité populaire, qui sont en fait les deux faces d'une même volonté. Celle de construire une laïcité tranquille, inclusive, vécue au quotidien de façon apaisée et naturelle, sans ostracisme ni conflictualité. Une laïcité respectueuse de tous et de chacun, qui rappelle aussi, et j'y insiste, que la loi de 1905, qui en France a posé ce principe de laïcité, visait initialement à la réconciliation. Et non au rejet et à l'hostilité.

Cette réflexion que nous avons vocation à mener ensemble, mais dont la société corse doit également, à mon sens, s'emparer, elle préfigure aussi les choix de société que nous avons à faire. En ce qui nous concerne, le projet méditerranéen fait sens.

Nous avons à le construire avec nos partenaires naturels de la rive nord, mais également avec ceux de la rive sud. Et en ce qui concerne la société corse dans son ensemble, nous avons l'ambition, et je crois que nous saurons nous donner les moyens, de construire un modèle qui tienne à la fois compte des racines d'un peuple, qui répondent aux besoins de sens et de spiritualité de la société contemporaine, et également un modèle qui offre à tous les citoyens, quelle que soit leur naissance, leur origine, leur couleur de peau, ou leur croyance, voire absence de croyance, la même promesse d'appartenance et d'avenir. Et puisqu'il est permis, y compris en matière de laïcité, de citer les propos du pape, je voudrais terminer mon propos en évoquant ce modèle dont parlait le pape François pendant sa visite pastorale en Corse, et qui nous a marqué à tous, en se référant, et notamment lors de l'entretien que j'ai eu l'immense honneur et privilège d'avoir avec lui, lui qui me disait, comme il l'écrivait en 2013 déjà, « Je crois en l'homme ». Croyons en l'homme.

Je vous remercie.